



*Se retrouver, se souvenir, s'entraider*

**Amicale nationale des fusiliers marins  
et commandos**

## Conseil d'administration

Procès-verbal de la réunion du 28 février 2018

Le conseil d'administration (CA de l'ANFMC) s'est réuni le 28 février, à 14 H 30, sur convocation de son président, le capitaine de vaisseau ® Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ. Il a été précédé d'un déjeuner à la Rotonde de l'Ecole Militaire, après l'accueil des membres du conseil et d'une délégation de Lorient par le président de la section de Paris, Jean Pierre MONMASSON.

Au nom du bureau national et des amicalistes, le président salue les présidents de section et les membres associés et les remercie de leur participation. Il félicite Patrick GUIOL et Pierre MOYA pour leur élection à direction de la section de Toulon.

### Participation

|                             |           | Présents                   | Excusés ou absents |
|-----------------------------|-----------|----------------------------|--------------------|
| <b>Bureau national</b>      |           | Paul Henri DESGRÉES du LOÛ |                    |
|                             |           | Yves GUILMEAU              |                    |
|                             |           | Richard LIS                |                    |
| <b>Président de section</b> | Aquitaine | Gérard VAILLANT            | excusé             |
|                             | Est       | Claude GIBOULOT            |                    |
|                             | Lorient   | Philippe AUBRY             |                    |
|                             | Paris     | Jean Pierre MONMASSON      |                    |
|                             | Toulon    | Patrick GUIOL              |                    |
| <b>Membres invités</b>      | Est       | Serge VOILLEQUIN           |                    |
|                             | Paris     | Roger CHETARD              | excusé             |
|                             | Toulon    | Pierre MOYA                |                    |
|                             |           |                            |                    |

En préambule à l'ouverture du CA, Jean-Pierre MONMASSON demande que la parole soit donnée à Alain VANDAMME qui présente son projet d'affiche du congrès de l'ANFMC, célébrant le 100<sup>ème</sup> anniversaire des combats de Laffaux.

Le projet d'affiche est adopté après quelques retouches.

# ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV. du C.A. du 27 mai 2017.**
- **Interventions des présidents de section.**
- **Intervention du président national.**
- **Intervention du trésorier national.**
- **Tour de table.**

**1- PV. du CA du 27 mai 2017**: le PV. est approuvé à l'unanimité.

**2- Interventions des présidents de sections :**

- **AQUITAINE**:

Le président Gérard VAILLANT a demandé de bien vouloir l'excuser pour son absence. Il vient de subir une intervention chirurgicale. Nous lui souhaitons un bon et prompt rétablissement.

- **EST: Statut de membre sympathisant (possibilité d'éligibilité).**

Le président Claude GIBOULOT expose la situation de madame Martine CIRE.

Rappel: Les membres usagers ou membres sympathisants n'adhèrent à l'association que dans le seul but de bénéficier de ses services (extrait du « juriste éditions »).

Les statuts de l'ANFMC (art 4, alinéa D) définissent la position de l'adhérent sympathisant.

Après divers échanges, il apparaît que Madame Martine CIRE est membre associé de fait, comme conjoint. Et cette qualité lui permet de voter en AG au regard des articles 4, alinéa B et article 13-1 (dispositions communes), des statuts de l'ANFMC. Mais les membres des bureaux de section sont nécessairement des membres titulaires.

Pour le bon fonctionnement de la section EST, il est confirmé qu'elle peut occuper la place vacante mais sans porter le titre. Elle n'est donc pas membre du bureau mais elle fait partie de son environnement proche.

- **LORIENT: Congrès 2019 à Lorient. Qualité de membre bienfaiteur. Restauration du fusil de « Jean-Louis ».**

Le congrès 2019 :

Philippe AUBRY annonce que le congrès 2019 se déroulera du vendredi 17 au dimanche 19 mai. Il en expose les grandes lignes.

Qualité de membre bienfaiteur :

Le président développe sa position sur ce sujet, au regard des statuts et des textes régissant les associations.

Après les échanges, le CA décide de rester dans l'esprit de « l'article 4, alinéa D » des statuts de l'ANFMC.

Restauration du fusil de « Jean- Louis », monument du FM à l'école.

La partie du fût supportant le canon du fusil CHASSEPOT de « Jean-Louis » n'est pas conforme à l'original.

Une proposition de refonte du canon a été faite à un fondeur, par l'intermédiaire du président de l'Amicale nageurs du Grand Ouest, membre également de notre association, afin que la partie manquante soit correctement reconstituée. Le devis s'élève à 5000 ou 6000€. Une souscription suivie la section de Lorient par a été lancée en lien avec l'amicale NC.

Reste la question d'une éventuelle déduction fiscale de la TVA. Yves GUILMEAU prendra l'avis de la FAMMAC sur cette possibilité.

### **Autres questions :**

#### Cérémonie du centenaire dimanche 23 septembre 2018 :

Cette cérémonie est placée sous l'égide de la FAMMAC. Jean- Paul COULOM, délégué de la FAMMAC pour l'Aisne, est directeur des ressources humaines à la préfecture de l'Aisne. Il est en charge des relations avec les autorités et l'école des FM.

#### Apposition d'une plaque du souvenir ANFMC sur une cavurne :

Il reste 17 palmettes. Il est proposé d'attendre l'épuisement des palmettes avant de lancer la fabrication des plaques souvenir. La proposition est retenue.

#### Présence d'une délégation en tenue de vétéran aux obsèques d'un adhérent ayant quitté l'association (démission, grand âge)

En AG, Lorient s'est prononcé favorablement au port de la tenue dans ces circonstances pour marquer, qu'il en soit, l'appartenance du défunt à la famille fusilier. Le CA y est aussi favorable.

## • **PARIS : Modalités du congrès 2019. Tenue d'été des adhérents (chemisette)**

Jean- Pierre MONMASSON confirme que les hébergements et la restauration auront lieu au « Center Parc » de l'Ailette.

Il présente le déroulement du **programme du congrès** :

Vendredi 21 septembre : accueil,

Samedi 22 septembre : messe et dépôt de gerbe à Laon, après-midi CA et AG à Center Parc.

Dimanche 23 septembre : Etant affiliés à la FAMMAC, nous participerons à la cérémonie traditionnelle placée sous son égide. Il sera rendu hommage aux fusiliers marins de la Grande Guerre, au monument de Laffaux , en présence des hautes autorités civiles et militaires. L'Office religieux sera célébré en l'église de Laffaux. Il est prévu que nous assistions au banquet.

Le programme définitif et le bulletin d'inscription vont parvenir aux sections avant la fin mars 2018([envoi par la section de Paris](#)).

Les congressistes pourront prolonger leur hébergement au Center Parc - [pour ceux qui choisiront cette solution](#) - jusqu'au lundi 24 septembre au matin.

Chemisette d'été :

Les membres du CA se rapprochent de Toulon pour aborder la question du port d'une chemisette manches courtes avec cravate ou non. Le logo associatif sera porté à droite, la pochette à gauche devra être renforcée pour y accrocher les décorations.

Le président [demande](#) à la section de Toulon de lancer l'étude auprès de son fournisseur. La décision sera arrêtée lors du prochain CA.

## • **TOULON :**

Patrick GUIOL présente le nouveau bureau de la section de Toulon.

Patrick GUIOL                      président

Philippe RAGAIN                    vice-président

Pierre MOYA                        trésorier

Alain JACQUENOD                 secrétaire

Patrick GUIOL demande la possibilité de récupérer la liste des fusiliers quittant le service auprès d'ALFUSCO. Le président va intervenir pour demander cette liste.

### **3-Intervention du président :**

Le président remercie Jean-Pierre MONMASSON pour sa pugnacité à faire reconnaître les droits de ses anciens camarades du commando de Penfentenyo lors des opérations dans le Golfe

Par ailleurs, le président informe le conseil que la cérémonie du 23 septembre a reçu le label de la mission du centenaire, ce qui donne plus de notoriété à cette cérémonie.

Monseigneur TOUVET (ancien Fucor) célébrera l'office religieux du 23 septembre : à Laffaux.

Il est proposé l'achat de 5 médailles du centenaire dont quatre seront offertes aux anciens présidents de l'ANFMC,

Le CA donne son accord.

Le monument à la mémoire des « OPEX » est relancé. Une note nous est parvenue après le CA. Elle vous a été communiquée par internet.

Le COS organise une convention les 3 et 4 avril prochain, à bord du Tonnerre. Cette convention porte sur l'entraide et divers sujets. Le président délègue Patrick GUIOL pour le représenter. Patrick nous adressera un mémoire sur les informations recueillies.

Opération 1000 drapeaux à l'Arc de Triomphe pour commémorer l'armistice : le président relaye la proposition de la FNAP d'organiser la prochaine cérémonie du 11 novembre sur le modèle du précédent défilé vers l'Arc de Triomphe des « 1000 drapeaux ».

Nous n'aurons pas le choix de la date (présence du président de la République), un certain nombre de drapeaux d'association ne seront donc malheureusement pas présents car présents en province.

Paul Henri DESGREES du LOÛ a proposé que soient associés les drapeaux d'associations patriotiques étrangères dont les anciens ont combattu aux cotés des français ( Belges notamment).

### **4-Intervention du trésorier national:**

Richard LIS informe les membres du CA de la situation de la trésorerie et du stock de la caisse nationale.

Yves GUILMEAU demande aux présidents de bien vouloir lui adresser les listes des adhérents et ressortissants de l'ONAC.

### **5- Tour de table :**

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres présents et clôture le conseil à 16h45.

Paris, le 9 mars 2018

Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ  
Président de l'ANFMC

Secrétaire national de l'ANFMC  
Rapporteur de la réunion

Signé Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ

Signé Yves GUILMEAU